



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bourses d'enseignement superieur

Question écrite n° 12526

Texte de la question

M Joseph Gourmelon rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, que par question ecrite en date du 9 avril 1984 il avait attire l'attention de son predecesseur sur le souhait exprime par de nombreux etudiants de pouvoir beneficier de la mensualisation des bourses deja mise en place a Lyon et Grenoble. Il lui indique que dans la reponse qui lui avait ete faite au Journal officiel du 21 mai 1984, le ministre de l'epoque lui faisait connaitre qu'en tout etat de cause le delai de paiement des bourses et la mensualisation de celles-ci etaient des objectifs que poursuivait le ministere, lequel ferait en sorte de les atteindre partout pour la rentree de 1987. Compte tenu de cet engagement, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire le point de la situation actuelle.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports est conscient des difficultes financieres qui peuvent resulter du paiement trimestriel des bourses, notamment en debut d'annee universitaire, pour les etudiants et leur famille mais il tient a rappeler que des mesures ont ete prises pour y remedier qui ont notamment permis a la rentree 1988 que 90 p 100 des boursiers aient recu leur bourse au 1er decembre 1988 contre 70 p 100 en 1983. Pour la suite de l'annee universitaire, le paiement trimestriel intervient dans la plupart des academies deux mois environ avant l'echeance de la bourse, c'est-a-dire en fevrier et en avril. Dans ces conditions, la mensualisation, si elle est susceptible, par sa regularite, de faciliter la gestion du budget de l'etudiant peut, a l'inverse, supprimer l'avantage de l'anticipation qui resulte du paiement trimestriel. Toutefois, dans le cadre de la reflexion en cours sur les moyens d'ameliorer et de rationaliser le systeme d'aides directes aux etudiants, il est envisage, en concertation avec les organisations representatives des etudiants et les recteurs, de rechercher de meilleures modalites de versement des bourses d'enseignement superieur.

Données clés

Auteur : [M. Gourmelon Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12526

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1988